

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 12 mars 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf février** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 février 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Cindy CLOP, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_29

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN CONCERT AVEC PARTICIPATION D'UN ENSEMBLE A CORDES

Dans le cadre de la thématique commune du pôle culturel Camille Claudel, l'école municipale de musique et de danse de Sorgues organise 2 concerts sur le thème « Pirates » les vendredi 22 et samedi 23 mars 2024 dans la salle de spectacle du pôle culturel Camille Claudel de Sorgues.

A cette occasion, la municipalité de Sorgues, par le biais de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, invite l'ensemble à cordes du Conservatoire à Rayonnement Communal de Cavaillon à participer au concert.

Ce moment privilégié permettra d'échanger et partager avec une autre structure, un autre ensemble et d'autres élèves.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la programmation annuelle de l'EMMD. L'entrée aux concerts est gratuite.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pédagogique et artistique que ce partenariat représente pour les élèves concernés,

Sur le rapport présenté par Jacqueline DEVOS;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour une rencontre et deux concerts avec un ensemble à cordes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.